

## Actualités

### ❖ L'accueil physique en MSA évolue.

La MSA Haute-Normandie se transforme et s'adapte. Vous l'avez peut-être vécu vous-même, l'accueil en MSA évolue. La MSA souhaite garantir à ses adhérents le meilleur service, ainsi qu'elle l'a toujours fait et cet objectif reste une priorité.

Que ce soit à Bois Guillaume, à Evreux ou dans les lieux d'accueil de la région, l'accueil sur rendez-vous nous permet de préparer le dossier de l'adhérent, d'éviter un temps d'attente, et de faire le point en amont du rendez-vous sur les documents nécessaires à la constitution d'un dossier. L'accueil sur rendez-vous c'est permettre de préparer en amont la qualité de l'échange et donc la qualité du service.

Les rendez-vous se prennent en complétant le formulaire mis à disposition sur notre site internet [www.msa-haute-normandie.fr](http://www.msa-haute-normandie.fr) ou par téléphone au 02 35 600 600.

Nous avons besoin de vous, les élus pour diffuser l'information auprès de la population agricole et rurale et ainsi jouer votre rôle de relais.

Une meilleure prise en charge de nos ressortissants passe par là, nous comptons sur vous pour passer le mot : quand je veux rencontrer un conseiller MSA, je prends rendez-vous !

### ❖ Application mobile «ma MSA & moi»

La nouvelle version de l'application mobile «ma MSA & moi» est disponible au téléchargement. Elle propose à tous les adhérents particuliers de la MSA de retrouver des services de leur espace privé sur leur téléphone mobile.

Dotée d'une nouvelle ergonomie et d'un nouveau design, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.



#### Les nouveautés :

Les adhérents de la MSA peuvent dorénavant visualiser, télécharger et envoyer par mail leurs décomptes de remboursements santé ainsi que leur attestation de droit maladie qui peut être utilisée dans certains cas, en lieu et place, de l'attestation vitale.

#### Consulter ses paiements en temps réel

Les adhérents peuvent consulter depuis leur téléphone mobile tous les paiements concernant les remboursements santé, les indemnités journalières, les prestations famille, les prestations logement, la retraite, les prestations d'action sociale, les pensions d'invalidité et les rentes accidents du travail.

#### L'accès aux droits sociaux

Une simulation, valable pour tous les publics permet rapidement et simplement, de connaître leur éligibilité à bénéficier d'une aide à la complémentaire santé (CMU-C ou ACS).

#### Suivre l'actualité de la MSA

L'application mobile «ma MSA & moi» permet de suivre l'actualité de la MSA : les messages de prévention, les nouvelles prestations, les échéances de paiement et informations importantes sont directement accessibles depuis la page d'accueil.

L'application «ma MSA & moi», gratuite, est disponible sur AppStore et Google play.

Les identifiants de connexion à «ma MSA et moi» sont identiques à ceux de Mon espace privé sur internet.

Il suffit de quelques minutes pour créer son espace privé sur le site de la MSA.

[www.msa-haute-normandie.fr](http://www.msa-haute-normandie.fr)

## Réunions d'information

### Le coup de main en agriculture

**Suite à plusieurs sollicitations sur les droits et devoirs des agriculteurs ou des retraités de l'agriculture en matière d'entraide dans le milieu agricole, la MSA propose des réunions d'information sur ce thème.**

À la demande des élus et de différents partenaires (syndicat agricole, Groupama, associations de seniors...) la MSA Haute-Normandie intervient sur les territoires pour informer, conseiller et échanger sur le coup de main occasionnel en agriculture et plus précisément sur l'entraide entre agriculteurs, l'entraide familiale, le coup de main par un tiers ou par un exploitant retraité. Un conseiller en protection sociale intervient sur la définition du salariat, les limites de l'entraide, la dissimulation d'emploi salarié, les obligations des employeurs, le cumul emploi retraite et la prise en charge lorsque survient un accident.

Pour compléter cette information et en collaboration avec Groupama, des précisions sont également données sur la législation en matière de conduite des engins agricoles dans le cadre du coup de main.

Déjà 6 réunions ont eu lieu en Haute-Normandie depuis juillet 2015 et plusieurs autres sont en cours de mise en place : la prochaine aura lieu à Londinières le 7 mars

prochain (voir agenda en fin de journal), une autre avant la fin du semestre se déroulera à Evreux à la demande de la section des seniors de la fdsea27 (date non encore fixée) et le 15 novembre à Bacqueville-en-Caux.

Ayant à cœur d'assurer sa mission de conseil, la MSA Haute-Normandie reste à l'écoute de ses adhérents et s'engage à porter une attention particulière aux demandes qu'elle pourrait recueillir dans ce domaine.

### Rencontres annuelles des employeurs de main d'œuvre

**136 employeurs de main d'œuvre ont répondu présents les 18 et 21 janvier 2016 respectivement à Evreux et Bois-Guillaume afin d'échanger sur les nouveautés en matière de cotisations sur salaires.**



Plusieurs thématiques ont été abordées comme les obligations des employeurs, les nouveaux taux, la réduction Fillon, les nouveautés législatives, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et les services en ligne.

Ces rencontres ont été animées par Catherine ETARD et Mélisa GUIBON de la cellule entreprises de la MSA Haute-Normandie.

A l'initiative des élus en 2011, ces réunions annuelles, nécessaires et très attendues par nos employeurs de main d'œuvre, rencontrent un succès qui ne se dément pas.



## Zoom sur...

### L'action de la MSA Haute-Normandie sur le Recours Contre tiers.

**Le recours contre tiers, c'est l'action d'une caisse de sécurité sociale contre l'auteur (le tiers responsable) d'un dommage corporel subi par un assuré social ;** l'objectif étant de récupérer les prestations versées du fait de ce dommage (Frais d'hospitalisation, transports, soins, indemnités journalières, rente accident de travail, pension d'invalidité, etc..) et de faire supporter au tiers responsable (ou son assureur) et non pas à la collectivité, les coûts de la prise en charge des soins par la sécurité sociale.

Ainsi, en signalant à sa Caisse de MSA un accident dont ils ont été victimes, nos assurés sociaux participent, par ce geste

citoyen, à la préservation de notre système de santé.

En outre, pour l'assuré, cela peut permettre une meilleure prise en charge par l'assureur.

65 % des recours concernent les accidents de la circulation et 35 %, tous les autres dommages tels que les faits médicaux (accidents médicaux qui engagent l'établissement hospitalier ou un praticien), les agressions (coups et blessures volontaires), les morsures d'animaux, les accidents scolaires, de sport, de chasse, etc.

Créé au mois de juin 2013, le service RCT de la MSA Haute-Normandie, avec effectif de 9 personnes, assure cette activité en qualité de Caisse de gestion pour le compte de 8 Caisses de MSA

dans le cadre d'une mutualisation dont le périmètre s'étend de la MSA du Nord Pas-de-Calais à la MSA des Charentes en passant par la MSA d'Île de France (soit une population de 750.000 assurés sociaux).

En 2015, ce sont près de 10 millions d'euros de prestations qui ont été récupérées par la MSA Haute-Normandie (44 millions pour le Régime Agricole), 6.000 dossiers ont ainsi été gérés.

Le Régime Agricole, avec la mutualisation de cette activité, s'est fixé l'objectif ambitieux d'améliorer le recouvrement d'ici 5 ans en récupérant auprès des tiers responsables et de leurs assureurs entre 60 et 65 millions d'euros de prestations versées par an (contre 37 millions d'euros en 2013).

## Évolutions législatives

### la prime d'activité

**La Prime d'Activité (PPA) est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Elle remplace le RSA Activité et la Prime pour l'Emploi (PPE).

**Ses objectifs :**

- encourager l'activité des travailleurs modestes en soutenant leur pouvoir d'achat,
- ouvrir le droit aux jeunes actifs,
- créer un dispositif simple et efficace.

La Prime d'Activité n'est pas un minimum social.

**Pour les non salariés :**

Le dernier bénéfice agricole connu doit être inférieur à 1700 fois le SMIC en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence, majoré selon la composition du foyer.

Les jeunes installés sont éligibles d'office.

**Les étudiants salariés, apprentis, élèves stagiaires :**

Les revenus d'activités doivent être supérieurs à 0.78 SMIC net (886 €) et inférieurs à 1.2 SMIC net (1 360 €) sur tous les mois du trimestre de référence.

**Comment réaliser une demande de prise d'activité ?**

**Pour les salariés :**

Se connecter sur le site [www.msa-haute-normandie.fr](http://www.msa-haute-normandie.fr) : un simulateur est en ligne et permet à l'adhérent d'évaluer son droit à la PPA.

Il est indispensable d'avoir créé son espace Internet privé.

**Pour les non salariés :**

Se connecter sur le site [www.msa-haute-normandie.fr](http://www.msa-haute-normandie.fr) ou prendre rendez-vous avec

l'un des Collaborateurs de la MSA Haute-Normandie en appelant la plateforme téléphonique au 02 35 600 600.

### PUMa : Protection Universelle Maladie

**Le nouveau dispositif de Protection Universelle Maladie (PUMa) est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Il a pour objectif de simplifier les modalités d'affiliation des assurés sociaux à la couverture maladie lors d'un changement de situation professionnelle, familiale ou résidentielle et d'éviter toute rupture de droits.

Tous les assurés sociaux relevant de la MSA vont bénéficier d'un droit illimité pour le remboursement des frais de santé à titre obligatoire, en cas de maladie et de maternité.

Les seuls critères exigés sont :

- l'activité professionnelle,
- ou en l'absence d'activité professionnelle, la résidence en France de manière stable et régulière.

Cette réforme met fin aux conditions d'ouverture de droit en vigueur jusqu'à présent et entraîne la disparition de la CMU de base.

Le statut d'ayant droit pour les personnes majeures disparaîtra progressivement au profit d'une logique d'individualisation des droits, D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 toutes les personnes majeures deviendront des assurés avec des droits autonomes.

Par contre la qualité d'ayant droit est maintenue pour les enfants mineurs, Toutefois à 16 ans ils peuvent devenir assurés autonomes.

## Agenda

**Réunions d'information « Ateliers Bien Vieillir » :**

- Quincampoix, le 22 mars à 14h  
*salle des Fêtes J.B. Jouanne, Rte de Neufchâtel*
- Mont-Saint-Aignan, le 22 avril à 14h  
*maison de retraites Boucicaut, rue Boucicaut*

**Réunion d'information « Ateliers Nutrition Santé Seniors » :**

- Gournay-en-Bray, le 23 mars à 10h30  
*Résidence de l'Epte, Rue Boucault*

**Conférences Alimentation chez les Seniors :**

- Forges-les-Eaux, le 23 mars à 14h30  
*salle de Justice de Paix, Parc de l'Hôtel de Ville*
- Maromme, le 18 avril à 14h30,  
*EHPAA Pican, salle d'animation, 49 rue E. Danet*

**Réunion d'information Ateliers « Activité Physique Dynamique » :**

- Houppesville, le 24 mars à 14h30  
*Espace du Vivier, salle 4, Rue L. Pergaud*

**Conférences « Mémoire » suivie d'ateliers :**

- Vernon, le 1<sup>er</sup> avril à 14h  
*Espace Simone Signoret 15 Bd d'Aylmer*
- Louviers, le 22 avril à 14h  
*Centre social pastel Rue L. Marcel*

# Agenda



## msa-haute-normandie.fr

**Avec vos services sécurisés MSA,  
vous pouvez effectuer vos déclarations...  
Instantanément.**

Inscrivez-vous.

## Animation des territoires

### ✦ Le Comité départemental

**Les Comités Départementaux se sont réunis à Bois Guillaume et Evreux respectivement les 22 et 25 janvier 2016.**

A noter qu'à compter de cette mandature : ils sont constitués de tous les présidents d'Echelons Locaux (12 par département), des représentantes de l'UDAF et des administrateurs du département concerné. Les réunions ont lieu une fois par an en début d'année.

A l'occasion de ces rencontres, un point sur les négociations de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2016/2020 a été exposé par le Directeur Général Jean-Pierre RENAULT. Une fois signée entre les pouvoirs publics et la Caisse Centrale de MSA, la COG s'imposera à l'ensemble des caisses de MSA jusqu'en 2020.

L'enjeu est donc majeur et c'est pourquoi le Conseil d'Administration de la MSA Haute-Normandie a transmis une motion au niveau national qui met en garde les pouvoirs publics quant à une restriction drastique des moyens, tant humains que financiers, qui ne mette en péril l'assurance d'un service de qualité et de proximité auprès adhérents.

Un bilan de la mandature a été effectué et présenté dans les domaines de la Santé Sécurité au Travail, l'Action Sanitaire et Sociale et l'Animation des Territoires. Les perspectives 2016/2020 ont été évoquées mais les plans d'actions dans ces domaines n'ayant pas encore été validés au niveau national, la Direction reviendra vers les élus dans les prochains mois pour une présentation plus approfondie.

Enfin, 3 petits films réalisés par la Caisse Centrale ont été projetés avec un message du Président de la MSA, Pascal

CORMERY remerciant et félicitant les élus de leur implication dans l'animation des territoires. Les 2 autres étaient consacrés à l'organisation de la protection sociale en France avec la particularité de la MSA, notre régime de protection sociale.

### ✦ Rencontre annuelle des présidents et vice-présidents des échelons locaux du 14 décembre 2015

**84 présidents ou vice-présidents d'échelons locaux ou administrateurs ont participé à ce rendez-vous annuel avec le Président de la MSA Haute-Normandie Grégoire PETIT et sa Direction pour dresser le bilan des actions 2015 et aborder les perspectives 2016.**

Des témoignages d'élus ont illustré des manifestations qui ont marqué l'année 2015.

Ce fut l'occasion pour beaucoup de faire connaissance avec le nouveau Directeur Général Jean-Pierre RENAULT et le nouvel agent comptable Magali JACQUET.

Diverses informations institutionnelles et régionales ont été abordées avec notamment :

- le regroupement des échelons locaux,
- la nouvelle organisation de la réunion des présidents et vice-présidents et des comités départementaux,
- le plan de soutien aux éleveurs,
- le point sur la retraite

Cette rencontre a permis un libre échange entre les élus de circonscriptions et la Direction de la MSA ce qui permet une nouvelle fois de renforcer la dynamique du rôle de relais des élus.

## Prévention suicide

### ✦ La MSA Haute-Normandie s'engage dans la prévention du suicide.

**Un dispositif de veille sociale, piloté par le service d'action sanitaire et sociale, pour renforcer la détection précoce vis-à-vis des personnes fragiles :**

- chaque agent MSA peut signaler toute situation à partir d'un contact (guichet, téléphone, permanence, étude d'un dossier, courrier...),
- la participation au financement de séances chez des psychologues auprès desquels elle a passé convention,
- des actions de prévention conduites sur les territoires (informations de sensibilisation, conférences-débats...).

Si vous êtes confrontés, vous-même ou l'un de vos proches, à des situations de mal-être, de solitude ou d'idées suicidaires, n'hésitez pas à appeler le numéro Agri'écoute.

Ce service d'écoute téléphonique, accessible 24h/24 et 7j/7 permet de dialoguer anonymement avec des écouteurs formés aux situations de souffrance ou de détresse.



## Santé

### ✦ Vaccination contre la grippe : il est encore temps !

**La grippe saisonnière est une infection respiratoire due à un virus qui sévit en général d'Octobre à Mars.**

Chaque année des centaines de personnes sont hospitalisées en raison des complications graves de la grippe et certaines décèdent.

Un vaccin existe qui ne protège pas à 100% mais réduit le risque de décès.

Le délai entre la date de l'injection et l'apparition de la protection est de 15 jours.

Il est possible de se faire vacciner jusqu'au 29 Février 2016.

Ce vaccin entraîne peu d'effets indésirables (douleurs, fièvre légère).

Il appartient au médecin traitant de vérifier s'il faut surseoir ou différer le moment de la vaccination selon l'état général et immunitaire de la personne.

Le médecin traitant doit aussi vérifier l'absence de contre indication. Ceci fait

partie du droit des patients à bénéficier d'une information préalable à un acte de prévention (loi du 04 mars 2002).

Les gestes simples d'hygiène sont essentiels tels que le lavage soigneux des mains.

Les solutions hydro alcooliques sont utiles mais ne remplacent pas le lavage.

En conclusion la protection collective de l'épidémie est possible par le vaccin mais l'estimation individuelle du recours à la vaccination relève du médecin traitant.